

TEXTILES ET VETEMENTS

Les participants à la CÉAP ont convenu que la réintégration effective et graduelle du commerce des textiles et des vêtements est une clé pour le succès global du Cycle d'Uruguay. Ce secteur est important tant pour les exportateurs que pour les importateurs. La CÉAP reconnaît la nécessité de démontrer un leadership et de donner un nouvel élan aux NCM afin de les sortir de l'impasse qui gêne actuellement à un aboutissement positif et réaliste des NCM.

Notamment :

1. Les participants à la CÉAP ont fixé à 10 ans la période transitoire raisonnable de l'abolition définitive de l'Arrangement multifibres concernant le commerce international des textiles (AMF) et de ses arrangements de restrictions bilatérales sur les exportations.
2. Les participants à la CÉAP doivent réviser leur position actuelle de l'élaboration de modalités pour la réintégration des textiles et des vêtements sous les règles normales du GATT. Ils conviennent de la nécessité d'élaborer des mécanismes de sauvegardes transitoires.
3. Les participants sont prêts à examiner sérieusement la possibilité qu'une méthode fondée sur l'AMF puisse traiter de façon équitable des préoccupations des participants en ce qui a trait aux afflux d'importations, aux nouveaux fournisseurs, aux taux de croissance et aux dispositions concernant la flexibilité dans l'administration des accords.
4. Les participants à la CÉAP conviennent que les efforts visant à libéraliser le commerce des textiles doivent être équitables sans pour autant imposer des conditions déraisonnables.